

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER
SÉANCE DU 12 MAI 2026**

Le 12 mai 2026, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Sébastien SAPHORES, le Maire, affichée le 6 mai 2026 et transmise par voie électronique le 6 mai 2026, sous la présidence de ce dernier.

Présents : Messieurs Sébastien SAPHORES, Xavier LAFARGUE, Alain GONCALVES, Jean Claude SARRAILH, Stéphane DELION, Cédric CWICK, Renaud ALBARIC, Mesdames Céline PETRAU, Christelle SACLIER, Florence HACHAGUER, Martine BLANCHER, Myriam GALLET

Absents excusés : Marion MINVIELLE-ESPILONDO, Jean Paul BOUSSIRON Nathalie LANGLOIS.

Procurations : Myriam GALLET pour Nathalie LANGLOIS, Cédric CWICK pour Marion MINVIELLE-ESPILONDO.

Secrétaire de séance Monsieur Cédric CWICK

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Avis sur la consultation publique « projet Gravière Alluvionnaire » DPL
- Avis enquête publique « Plan de gestion et programme d'actions pluriannuel sur le bassin du Gave d'Oloron »
- Programme voirie 2026
- Informations
- Questions diverses

Approbation du CM du 25/04/2026

1-AVIS SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE « PROJET GRAVIERE ALLUVIONNAIRE » DPL

Monsieur le Maire expose le résultat de la réunion de travail des élus du 4 mai 2026 par la lecture du courrier qui sera adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et annexé à la Consultation du Public sur le site registre.dematerialise.fr

Dans sa conclusion le courrier présente un avis défavorable de la part du Conseil Municipal.

Après concertation, le Conseil Municipal **VOTE** 13 voix Pour cet avis et 1 Abstention.

Monsieur ALBARIC Renaud n'accepte pas la formulation de l'avant dernier paragraphe du courrier.

Monsieur le Maire précise que les élus ont reçu le résultat du travail collectif suffisamment tôt pour apporter des remarques. Le délai de dépôt du courrier ne permet pas de modification.

Monsieur le Maire rappelle que le vote concerne uniquement l'avis émis par le Conseil Municipal.



2- AVIS ENQUETE PUBLIQUE « PLAN DE GESTION ET PROGRAMME D’ACTIONS PLURIANNUEL SUR LE BASSIN DU GAVE D’OLORON »

Monsieur le Maire expose le résultat de la réunion de travail des élus du 6 mai 2026 par la lecture du courrier, qui sera adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et annexé à la Consultation du Public sur le site registre.dematerialise.fr

Dans sa conclusion le courrier présente un avis Favorable de la part du Conseil Municipal.

Après concertation, le Conseil Municipal **VOTE** 14 voix Pour cet avis.

3-PROGRAMME VOIRIE 2026

Monsieur le Maire expose qu’un reliquat d’aide du département est à utiliser avant la suppression définitive des subventions à destination de la voirie.

Cette aide peut servir pour de l’entretien des chaussées et des fossés.

Monsieur le Maire propose de poursuivre le plan d’actions suspendu en 2025 et d’inscrire pour cette année, le curage de certains fossés, la reprise du chemin Caütéré et de revêtir le chemin du Chin.

Monsieur le Maire évoque l’appartenance de certaines voies à l’Association Foncière de Remembrement (AFR). Une régularisation de propriété est en cours et nécessite la signature du Président de l’association, Monsieur André COURREGES. Monsieur le Maire fait état de son agacement car malgré des relances, le Président de l’AFR ne se déplace pas pour valider et signer les actes en forme administrative, ni pour récupérer les courriers destinés à l’association.

Monsieur le Maire annonce se réserver la possibilité de déclencher des démarches auprès des services de la légalité de la Préfecture.

4-INFORMATIONS

Achat de matériel

- Devis tondeuse.

3 fournisseurs ont été contactés dans le cadre du renouvellement de la tondeuse ISEKI. Dans l’attente du chiffrage, il est décidé de vendre, par annonce, l’outil de la commune.

- Devis motoréducteur.

Dans le cadre de l’entretien de la station d’épuration et la nécessité de changer le moteur d’une ligne de traitement, un devis de la société VEOLIA a été reçu pour un montant de 8800€ HT (10560€ TTC). Les frais de déplacement et d’intervention d’un technicien étant jugés très élevés (+50 % par rapport à la dernière intervention), il est décidé de consulter un autre fournisseur, la SARL Belloc & Cie.

Intervention nettoyage

Monsieur le Maire fait remarquer le recours à un prestataire extérieur pour le nettoyage des vitres des édifices municipaux. Comme par le passé, cette intervention est ponctuelle, le suivi de cette tâche étant prévu par l’agent d’entretien de la commune.

Monsieur le Maire évoque l’idée de faire suivre une formation spécifique à cet agent. Cette proposition lui sera notifiée.

Le prestataire local LC-Nettoyer a été retenu pour cette opération.



Visite de Madame la Sous-Préfète

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de Madame VITRAT, Sous-Préfète des Pyrénées-Atlantiques, accompagnée de Madame ZACK, en charge du suivi des collectivités, en date du 11 mai 2026.

L'entretien s'est déroulé, sur un temps restreint, en présence de Céline PETRAU, Maire déléguée de CASSABER, Jean-Claude SARRAILH, premier adjoint, et Xavier LAFARGUE, conseiller municipal.

Les sujets présentés par Monsieur le Maire et débattus avec l'autorité représentante de l'État sont les suivants :

- Demi-échangeur A64

Monsieur le Maire rappelle l'avis Favorable du Conseil Municipal, émis dans le cadre de l'enquête publique, tout en soulignant le problème de sécurité routière et de dégradation du cadre de vie dans le village.

Le projet se poursuit dans le sens d'une ouverture à l'horizon de 2029.

- Sécurisation du bourg de CASSABER

Monsieur le Maire insiste sur les problèmes que posera un flux de circulation accru dans le bourg de CASSABER (selon les données issues des dossiers « ouverture de l'échangeur A64 ») dont la difficulté de croisement des poids-lourds à quatre endroits de l'agglomération.

Après visite des lieux, Madame la Sous-Préfète a perçu directement la problématique, alors qu'en l'espace de 10 minutes, 7 semi-remorques ont été croisés.

Elle note l'étude d'un contournement.

Monsieur le Maire l'informe avoir un rendez-vous avec les services voiries du Département suite à l'intérêt du Président du Conseil Départemental porté à ce sujet.

- Projet « gravière alluvionnaire »

Monsieur le Maire informe de l'avis Défavorable porté par le Conseil municipal. Il évoque la procédure de « Concertation parallélisée ». Elle demande, par les services de l'État, l'expression d'un avis jugé trop tôt de la municipalité. Cet avis pourra être amené à évoluer, si nécessaire et justifié, dans le temps de la Concertation du public.

Monsieur le Maire questionne sur le positionnement de la Préfecture et le message de l'État quant à ce projet.

Madame la Sous-Préfète précise être sans avis à ce jour. Elle vient de prendre ses fonctions sur le district et n'a pas assez de recul sur le dossier.

Elle prend connaissance des retombées économiques ; créations d'emplois, gisement de proximité.

Monsieur le Maire lui précise qu'en application des engagements électoraux, une consultation locale de la population sera lancée courant mois de Mai.

- Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire présente l'évolution du PLU jusqu'à l'état des lieux actuel. Il explique le point tendancieux du cas de la société TEQUIO/HLM-32 ainsi que la particularité des terrains de la commune (projet Dare-Biar III).

En compréhension du sujet, Madame la Sous-Préfète note la poursuite du PLU dans le sens que porte la commune, assorti d'une argumentation pertinente.

Monsieur le Maire sensibilise notre autorité sur la prise de compétence « urbanisme » par la CCBG et le lancement d'un PLU-Intercommunal. Il évoque le souhait de cibler un secteur foncier pour de l'activité commerciale.

Madame la Sous-Préfète comprend l'idée d'une Zone d'Activité Artisanale sur un terrain municipal en périphérie du bourg de CARRESSE. (Terrain situé derrière l'Auberge Camy, entre l'ancien garage Barrère et les ateliers du charpentier Drets).



- Salle des Fêtes

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'un gros entretien de cet édifice public. Il partage le chiffrage évalué en 2023, pour une réfection totale, incluant une partie toiture supportant du photovoltaïque.

Madame la Sous-Préfète prend en considération l'état de vétusté du bâtiment et les nouvelles contraintes à la défaveur du photovoltaïque.

Monsieur le Maire annonce que ce projet sera porté à partir de 2028.

Madame la Sous-Préfète et Mamdame ZACK notent qu'un dépôt de dossier sera fait à cette période. Madame la Sous-Préfète précise être en poste pour une durée de 3 ans. Elle suivra les dossiers qui animent la commune de CARRESSE-CASSABER.


Une rapide visite du village et des points évoqués ont suivi l'entretien. Il s'est terminé par une collation servie auprès de l'Auberge Camy.

4- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain GONCALVES amène des précisions sur le PLU, notamment la perte de surfaces constructibles. Il regrette la perte de temps de 1 an liée à de l'attentisme.

Monsieur le Maire rappelle la période de mise en suspend du dossier lorsque la loi TRACE devait succéder à la Loi ZAN. Il annonce la reprise du travail sur le PLU dès le mois de mai en collaboration avec l'APGL et la CCBG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30.

<p><u>Signature du Maire</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance</u></p>
--	---